



Employé de poste et enquête relative à un recel

Par Visiteur

Bonjour,

un ami qui travaillait à la poste s'est fait arrêté après enquête interne de la poste. Il ouvrait les courriers pour dérober tickets restaurant et chèque vacances. Ils ont retrouvé près de 5000 euros de ces chèques à son domicile. Par manque de chance, il y a 2 mois cet ami m'a donné pour environ 500 euros de ces tickets et après sa garde à vue, cet ami a donné mon nom. Je n'ai pu nié que la provenance était très douteuse et je suis donc convoqué en justice par le TGI en janvier pour recel, plus précisément :

Faits prévus par : Art. 321-1 al.1, al.2 ; Art. 311-1 du Code pénal

Réprimés par : Art. 321-1 ; Art. 321-3 ; Art. 321-9 ; Art 321-10 ; Art. 311-14 3° du code pénal.

J'ai 23 ans, salarié depuis 5 ans, je n'ai jamais eu de soucis avec la justice. J'ai regardé les peines pour recel, elles sont très inquiétantes. Pensez-vous pouvoir estimer les risques encourus compte tenu du contexte. Merci par avance

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Pensez-vous pouvoir estimer les risques encourus compte tenu du contexte.

vous pensez bien que mon raisonnement n'est que purement hypothétique car je ne peux préjuger de la décision du juge et je n'ai pas votre dossier en mains, mais je pense que si vous êtes condamné ce ne sera qu'à une peine d'amende, entre 200 et 500 euros. Je doute fortement qu'une peine d'emprisonnement même avec sursis soit prononcée mais encore une fois je ne préjuge de rien.

Bien cordialement